



## Les orientations

*Les leçons de l'expérience passée, confrontées aux défis de l'urbanisation des prochaines décennies pour les pays du Sud, confirment la permanence des axes stratégiques de la coopération urbaine de la France : assurer le fonctionnement durable des villes et améliorer les conditions de vie des citoyens. Mais elles conduisent aussi à adapter les priorités de ses concours aux enjeux d'une gestion urbaine décentralisée efficiente et socialement équitable. Elles obligent à réformer les méthodes de coopération pour promouvoir un partenariat qui conduise à négocier les programmes de coopération urbaine. Elles rappellent enfin la nécessité de coordonner les actions de la France avec celles des institutions internationales, en particulier de l'Union européenne.*

### Les enjeux

Organiser et gérer des villes de façon à les rendre plus compétitives est une des conditions majeures du développement social, culturel et économique des pays du Sud.

Un des buts de la coopération internationale est de réguler l'inégalité inhérente à l'économie mondiale en favorisant l'investissement du Nord dans le Sud. Le financement de l'urbanisation des pays en développement offre un marché, non seulement pour les entreprises équipementières et de services urbains et les marchés financiers du Nord, mais plus généralement pour tous les investissements

industriels, commerciaux et de service. Les intérêts économiques et l'audience politique internationale de la France sont directement concernés par l'investissement dans le développement urbain du Sud.

La France dispose d'une expertise et de savoir-faire, tant privés que publics, dans tous les domaines des métiers de la ville, riches d'une expérience nationale et internationale. Ce potentiel peut être mis à disposition des partenaires du Sud pour accroître la capacité de leurs professionnels et de leurs institutions à gérer les villes et animer les acteurs du développement urbain. Il peut également aider à promouvoir les échanges d'expériences, aussi bien françaises qu'étrangères, en vue de faciliter l'invention de solutions appropriées aux problèmes spécifiques de ses partenaires.



Afin de rattraper le retard et faire face aux besoins croissants des populations des villes du Sud, la communauté internationale et les pays concernés doivent se placer dans une perspective de croissance économique soutenue, régulière et durable. Une nécessité qui oblige à changer radicalement les modalités actuelles de financement de l'urbanisation et de gestion des villes. L'objectif est de conjuguer les financements externes, à long terme et à des conditions concessionnelles, avec la mobilisation de ressources internes et l'amélioration de la gestion des investissements, en particulier pour en assurer la maintenance.

## Une contribution au développement durable des villes

### **L'organisation de la compétitivité des villes**

- L'intégration des villes à leur hinterland rural et aux échanges extérieurs

Le développement durable des villes passe par leur intégration à leur hinterland rural et aux échanges extérieurs. Dans cette logique, les politiques urbaines ont vocation à promouvoir l'émergence d'ensembles économiques viables, organisés autour des villes accrochées aux échanges extérieurs et aptes à capter les investissements nationaux et étrangers. Ces politiques sont indissociables des stratégies d'aménagement du territoire qui constituent une référence de l'allocation des infrastructures interurbaines et urbaines pour faciliter les échanges et soutenir, de proche en proche, l'intégration aux marchés sous-régionaux, régionaux et mondiaux.

Il est nécessaire de promouvoir aussi bien les villes secondaires, comme maillon entre les productions locales et le marché national, que les villes ouvertes sur les marchés extérieurs, en particulier les villes portuaires à vocation internationale.

- La gestion des services publics urbains marchands

Les réussites enregistrées dans le cadre de la privatisation de nombreux services encouragent à poursuivre dans cette voie. Les services de base - distribution de l'eau et de l'électricité, l'assainissement, le téléphone, la collecte des déchets, la gestion des marchés et des gares routières, les transports urbains - peuvent être confiés à des opérateurs privés. La responsabilité de la puissance publique, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités décentralisées, est avant tout de créer les conditions institutionnelles, organisationnelles et économiques appropriées pour orienter l'épargne privée vers le financement de l'urbanisation.

- Le développement des activités économiques locales

Les activités économiques locales agissent sur le développement national, ainsi que sur l'emploi et les revenus des ménages. En ce domaine, la coopération urbaine de la France peut soutenir la création et l'essor d'entreprises individuelles et de petites entreprises, et plus généralement favoriser les initiatives communautaires émanant de comités de quartier, de groupements professionnels, d'associations de jeunes, de femmes, etc...



En particulier, elle peut appuyer des projets visant à créer des mécanismes financiers adaptés aux besoins de financement et aux capacités d'épargne des ménages. C'est ainsi que se sont développés des systèmes connus sous l'appellation de "systèmes financiers décentralisés". Conçus pour répondre aux besoins de populations laissées à l'écart par le système bancaire classique, prenant la forme de mutuelle, de crédit solidaire ou de micro-crédit, développés à l'origine pour certains en zone rurale, tous ces systèmes connaissent désormais de forts taux de croissance

en zone urbaine et favorisent l'émergence d'acteurs privés.

#### ● L'économie du logement

Le droit au logement, affirmé lors de la conférence Habitat II, est inséparable des conditions économiques, qui peuvent être résumées en quatre points :

- ➔ le logement est un produit de consommation, dont la qualité s'améliore à mesure que les revenus augmentent,
- ➔ l'amélioration de la qualité du

logement va de pair avec la consolidation du statut d'occupation du sol, ➔ l'extension de l'accès aux services collectifs d'eau, d'assainissement, d'électricité, de collecte des déchets, etc... à des conditions économiquement viables est facilitée par la densification de l'habitat, ➔ l'investissement immobilier exigeant des financements à long terme, il est nécessaire de pouvoir faire appel à des institutions bancaires aptes à sécuriser la mobilisation durable de l'épargne nationale.

La France peut apporter un appui technique pour la création d'organismes mutualistes d'épargne et de crédit appropriés afin de financer l'amélioration de l'habitat populaire. Elle peut également aider à l'émergence d'entreprises de production de matériaux de construction et de promotion immobilière, tant du secteur économique formel qu'informel.

### Le renforcement de la gestion locale

- La construction de l'autonomie des collectivités locales

La décentralisation de la gestion des villes implique le développement des compétences des collectivités locales et le renforcement de la démocratie. La prise en compte des traditions culturelles et sociales, les contraintes administratives et financières propres à chaque pays supposent une démarche progressive. En cette matière, l'action de la France en coopération visera en priorité au renforcement des capacités locales de gestion urbaine, qui suppose des moyens financiers et techniques sans lesquels l'autonomisation des pouvoirs locaux est impossible.

## Le Programme de développement municipal, Module Afrique de l'Ouest et du Centre

*Le Programme de développement municipal pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a été mis en place avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union européenne, Coopération canadienne, Coopération française) afin de favoriser l'émergence de compétences locales dans les domaines de l'action municipale et de la décentralisation à une échelle régionale, et afin de développer des plates-formes de débat et de concertation sur les politiques et les programmes mis en œuvre dans ces domaines.*

*Au cours de sa deuxième phase d'activité (1995/1998), l'objectif général du programme est de participer à la structuration de l'institution communale en renforçant les capacités des responsables des collectivités locales.*

*A cette fin, il soutient la création et le renforcement des associations d'élus et de professionnels locaux. Il met en place des outils de gestion comme l'observatoire des finances locales et l'observatoire de la décentralisation. Il participe à la formation d'un milieu professionnel local, compétent et fonctionnant en réseau et lance à cet effet l'Institut africain des hautes études municipales qui proposera trois cycles de formation continue respectivement pour les chefs des services techniques municipaux, les secrétaires de mairie et les chefs des services financiers et receveurs municipaux. Il diffuse un bulletin, l'Afrique Municipale, ainsi que des documents de fond sur les questions de gestion municipale et urbaine. Il s'efforce par ailleurs d'inscrire le mouvement municipal africain dans une dynamique internationale.*

### ● Les partenaires de la gestion urbaine communale

Les collectivités peuvent s'appuyer sur les initiatives émanant d'acteurs locaux de nature communautaire pour produire et gérer les équipements et les services urbains de proximité.

La France, au travers notamment de ses organisations de solidarité internationale, peut contribuer au renforcement de ces acteurs locaux pour qu'ils deviennent de véritables partenaires des collectivités locales dans la gestion urbaine. De telles démarches peuvent s'appliquer pour développer les initiatives créatrices d'emplois, pour améliorer la gestion de l'habitat, de l'environnement et des services urbains, pour accroître l'accès aux services sociaux ou pour lutter contre certaines exclusions.

### ● La planification stratégique

Toute collectivité locale a besoin d'une vision prospective du devenir de sa ville sous la forme de quelques données fondamentales sur la croissance de la population urbaine et le marché foncier, l'occupation du site et les grands équipements à prévoir, les services urbains à fournir, etc... Cette prévision doit s'inscrire dans un projet d'aménagement intégrant l'identification des mesures préventives des risques majeurs qui pèsent ou pourraient peser sur la qualité de l'environnement.

L'inefficacité fréquente des techniques d'urbanisme appliquées dans les centres urbains connaissant une forte croissance conduit à recommander l'adoption de documents simplifiés.

La France peut appuyer l'élaboration de méthodes appropriées de production et de mise à jour régulière de ces documents simplifiés, ainsi que l'organisation de moyens humains et techniques de leur réalisation. Les collectivités locales villes-capitales sont généralement en mesure de se doter de services de programmation urbaine, en raison de leurs ressources humaines et financières. Ce n'est pas toujours le cas pour les collectivités locales des villes secondaires. Pour ces dernières, la France peut contribuer à l'organisation d'institutions appropriées d'assistance technique, ainsi qu'à l'émergence de capacités indépendantes de maîtrise d'œuvre au titre de son appui aux expertises nationales.

### Le schéma simplifié d'aménagement comme programme d'équipement et la carte des réservations foncières ou l'action foncière minimale

*Outils opérationnels de gestion en temps réel de l'espace urbain, ces schémas de référence doivent identifier les principales voiries structurantes, les équipements publics et le classement des sites selon les priorités de leur occupation. Ils doivent également comporter trois types d'outillage : d'abord et principalement l'autorisation d'occuper, débouchant sur les appropriations ou des baux emphytéotiques, ensuite et secondairement la permission temporaire, enfin et accessoirement l'interdiction. Cet arsenal réglementaire a pour but de prévenir les occupations foncières non maîtrisées.*

● Le financement de l'urbanisation et de la gestion communale

*“ D'une façon générale, il se dégage de multiples approches du financement de l'urbanisation et la voie la plus prometteuse pour mobiliser les ressources et pour assumer les responsabilités se trouve plutôt du côté de la multiplicité des solutions spécialisées (services marchands, interventions de la collectivité locale, investissement restant à la charge de l'État, associations de développement, collectifs professionnels ou d'intérêt tels que les parents d'élèves ou les ménages disposant d'un centre de santé...) que du côté d'une globalisation de l'investissement public. ”<sup>13</sup>*

➔ La fiabilisation des ressources des collectivités locales

La décentralisation de la gestion urbaine va de pair avec l'augmentation des capacités de financement des collectivités locales. Il leur faut en priorité améliorer le recouvrement de leurs ressources propres de manière à ce qu'elles puissent, au moins, assurer l'entretien de l'existant. Il convient ensuite de les mettre en mesure de dégager une capacité grandissante d'autofinancement ouvrant l'accès au crédit d'investissement. Cette démarche peut nécessiter une adaptation de la fiscalité urbaine générale qui tienne notamment compte de l'importance des activités économiques informelles. Mais l'amélioration des capacités financières des collectivités locales ne peut impliquer que l'État se désengage entièrement de leur financement. Il lui revient de faciliter, par des mécanismes appropriés de péréquation, l'équipement progressif de l'ensemble du réseau urbain national.

## Les caisses locales en Tunisie et en Afrique au sud du Sahara

### *La Caisse de prêts et de soutien des collectivités locales de Tunisie (CPSCL)*

*Créée en 1902, la CPSCL est passée par différents statuts : Caisse de prêts aux communes jusqu'en 1975, Caisse de prêts et de soutien des collectivités locales, dotée par décret d'une autonomie administrative et financière jusqu'en 1992, et depuis cette date Etablissement public à caractère Industriel et commercial géré par un conseil d'administration présidé par le Ministre de l'Intérieur.*

*La CPSCL est chargée de financer les investissements des 257 communes répertoriées dans un programme quinquennal d'investissement communaux. Les concours de la CPSCL prennent la forme de prêts à taux bonifié et de subventions assortis d'une assistance technique pour aider les communes à évaluer la faisabilité technique, économique et financière de leurs projets.*

*Les conditions d'interventions de la CPSCL, fixées par décret en 1992, concernent :*

- *la répartition des concours entre autofinancement de la collectivité locale, subvention et prêt de la CPSCL qui dépend de la nature du projet : voirie, drainage, eau potable, décharges, aménagement de quartiers, acquisition de matériel, projets productifs ou études ;*
- *le taux d'intérêt et l'échéance des prêts qui diffèrent selon qu'il s'agit d'acquisition de matériel, d'études, de projets d'infrastructure ou de projets productifs.*

*Le montant des prêts est déterminé en tenant compte de la capacité d'autofinancement de la commune considérée, et du respect de deux ratios d'endettement : service de la dette/recettes ordinaires, et épargne brute/service de la dette.*

*Les ressources de la CPSCL proviennent de trois origines :*

- *fonds de dotation de l'Etat,*
- *remboursement des prêts antérieurs,*
- *emprunts que la CPSCL contracte, ou que l'Etat contracte pour elle, auprès de bailleurs de fonds internationaux.*

*La Caisse française de développement a apporté deux concours (prêts aux conditions ordinaires) à la CPSCL pour des montants de 300 millions de FF en 1994 et de 200 millions en 1996.*

### *Fonds de prêts aux communes en Afrique subsaharienne*

*Plusieurs fonds de prêts aux collectivités locales dotés à l'origine de ressources par la Banque mondiale ont été créés en Afrique subsaharienne au cours des dix dernières années, parmi lesquels on peut citer :*

- *la ligne de crédit localisé en 1989 au Crédit foncier du Cameroun et qui n'a, jusqu'à présent, décaissé qu'une très faible part de ses ressources,*
- *le Fonds de prêt aux collectivités locales de Côte-d'Ivoire (FPCL) institué en 1990, localisé à la Caisse autonome d'amortissement et qui n'a consenti qu'environ 1,5 milliards de FCFA de prêts depuis son origine,*
- *le Crédit communal, domicilié en 1989 à la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS), dimensionné à l'origine à 5,2 milliards de FCFA et qui a connu d'importantes difficultés de montée en régime dont les raisons principales sont la concurrence d'autres " guichets " moins chers et la difficulté de réunir les conditions d'éligibilité des projets (rentabilité des projets et capacité de remboursement des communes).*

La France peut apporter une aide à l'amélioration, la plus rapide possible, de la mobilisation des ressources pour le développement urbain. Cela implique que les ressources existantes soient fiabilisées dans les budgets communaux. Dans ce but, l'expertise française pourra être mobilisée, en particulier pour la mise en oeuvre de techniques et de procédures d'identification et de repérage des contribuables, la tenue de fichiers fiscaux, et l'élaboration de solutions appropriées à chaque pays pour définir les assiettes d'imposition et assurer le recouvrement de la fiscalité urbaine.

➔ L'accès des collectivités locales au crédit

Les besoins d'investissements urbains nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des villes, tant pour les entreprises que pour les ménages, sont généralement hors de proportion avec l'épargne, même pluriannuelle, que peut dégager une collectivité locale. L'emprunt est indispensable pour que les collectivités locales aient la capacité de réaliser leur programme d'aménagements et d'équipements urbains.

Indépendamment du degré d'autonomie budgétaire et financière des collectivités locales vis-à-vis des États, l'endettement des collectivités relève de la dette publique. C'est pourquoi la question de l'accès des collectivités locales au crédit ne peut être traitée sans tenir compte de son impact sur les équilibres macro-économiques dont l'État est garant, en particulier quand celui-ci est engagé dans un programme d'ajustement des finances publiques.

La France peut appuyer la mise en place de systèmes de crédit aux



collectivités locales, accès direct au marché financier, institution spécifique de prêts aux collectivités locales, fonds d'affectation spéciale, etc...

### La valorisation des ressources humaines et des expériences

● La formation des compétences

Le processus de décentralisation de la gestion urbaine nécessite la mise en place de formations répondant à la diversification des responsabilités et des métiers de la ville.

La France poursuivra l'effort engagé, notamment dans l'espace francophone, en soutenant le développement et la création d'institutions à vocation sous-régionale destinées à former des techniciens et des cadres administratifs, juridiques, économiques et financiers, appelés à servir en priorité dans les collectivités locales mais aussi dans les services de l'État ou dans des structures privées et associatives.

Une double diversification apparaît nécessaire, d'abord sur les métiers, ensuite sur les niveaux de

qualification. L'ouverture des métiers aux activités économiques de la ville (logement, production des réseaux techniques urbains, économie et gestion des services urbains marchands), ainsi qu'à l'animation sociale urbaine doit être encouragée. Du point de vue des qualifications, l'accent sera mis sur la formation de personnels d'encadrement aptes à animer le travail d'équipes tant au niveau des bureaux d'études que des chantiers.

Les responsables politiques locaux et leurs gestionnaires administratifs et techniques sont porteurs et animateurs de projets de développement social et économique. L'élaboration et la mise en oeuvre de tels projets requièrent d'associer tous les partenaires locaux de la société civile, tant du secteur de l'entreprise que du mouvement associatif. Il s'agit ici de passer d'une culture d'administration, gestionnaire de l'existant, à une culture de développement. Cette mission complexe exige des connaissances économiques et des savoir-faire d'animateur et d'organisateur. À cet égard, les formations qui seront dispensées,

## Instituts et centres de recherches français à l'étranger

notamment dans le cadre du *Programme de développement municipal en Afrique de l'Ouest et du Centre*, gagneront à être relayées par la création de réseaux d'échanges et de partenariats entre professionnels et responsables municipaux.

### ● La recherche urbaine

La connaissance du fonctionnement global des villes exige de dépasser le cadre des monographies géographiques et sociologiques, pour décrire les aspects techniques, économiques et institutionnels du phénomène urbain, permettant l'élaboration de politiques urbaines et de stratégies et méthodes de gestion de ville pertinentes pour le développement.

#### Les conclusions du groupe de travail "Ville et dynamique de population"

*Le groupe de travail "Ville et dynamique de population", mis en place en France en 1995 par le Comité national de coordination pour la recherche au service du développement, proposait dans son rapport final de 1996 quatre axes de recherche prioritaires :*

- le gouvernement des villes, le financement de l'urbanisation et le développement économique;
- la mondialisation, la mégapolisation et les réseaux de villes;
- les dynamiques sociales;
- les logiques techniques et les enjeux sociaux de l'environnement urbain.

*Il insistait également sur la nécessité "d'urbaniser" tous les autres domaines de la recherche qui doivent prendre en compte les dynamiques des populations du Sud.*

Les résultats des recherches scientifiques et techniques menées par les nombreuses institutions françaises dans ces domaines devraient être synthétisés pour être davantage diffusés dans les pays du Sud et faciliter ainsi les transferts de technologies. C'est ainsi que la recherche macro-économique doit prendre en compte les effets des activités économiques des villes sur les économies nationales et régionales, de manière à éclairer les choix des politiques économiques et des politiques urbaines et d'aménagement du territoire. Il faut également

s'attacher à connaître l'économie réelle qui inclut tout le champ du secteur informel.

Enfin l'adaptation à chaque situation politique et culturelle de la gouvernance urbaine, entendue au sens large de l'organisation des responsabilités des autorités décentralisées, de celles de l'Etat et de la société civile, ainsi que du financement du développement urbain, exige d'orienter la recherche dans les domaines des sciences administratives et politiques des pays du Sud.





source : Ministère des Affaires étrangères

● La promotion des expertises nationales et la diffusion à l'international

Les professionnels du développement urbain au Sud s'efforcent de prendre part à la concurrence internationale que se livrent les bureaux d'études du Nord. La construction d'un partenariat pour le développement urbain nécessite d'associer les bureaux d'études et les organisations non-gouvernementales des pays en développement à l'identification des projets, aux études de faisabilité et au suivi de leur exécution.

L'émergence et la consolidation de cette expertise locale doit être facilitée par la structuration d'organisations professionnelles nationales et régionales, et par leur mise en réseaux. La France pourra contribuer à cette structuration.

● Les réseaux de diffusion de l'information scientifique et technique urbaine et d'échanges d'expériences et de savoir-faire

Dans le domaine des métiers de la ville, l'apport des ressources

documentaires concerne prioritairement la mise en commun des expériences des partenaires français, qu'ils soient publics ou privés, afin de mieux répondre aux attentes des pays en développement et la diffusion des résultats d'expériences transversales, portant notamment sur les mécanismes institutionnels et financiers.

La tête du réseau documentaire, que constitue le centre de documentation et d'information *Villes en Développement*, géré par l'ISTED, demande à être renforcée.



## La culture urbaine et le développement social

- Le partage des bénéfices de l'urbanisation

La France accordera une attention particulière aux programmes et projets conçus avec et destinés aux populations les moins intégrées dans les processus de développement urbain. L'accès au crédit et à l'emploi (micro crédits, insertion des jeunes, promotion des femmes...), la participation à la gestion des services publics, l'accès au logement, la création d'équipements de quartiers sont des thèmes explorés par de nombreux partenaires de la coopération, qu'il s'agit de soutenir.

- Patrimoine et dimension culturelle du développement urbain

La maîtrise de l'avenir, la capacité des peuples à surmonter des crises dans la solidarité, la cohésion sociale, dépendent largement d'une identité culturelle forte. Le patrimoine bâti constitue pour les sociétés une marque d'identité. Un travail coordonné des architectes et urbanistes, et des experts de l'action culturelle, est aujourd'hui nécessaire pour une intégration de la dimension culturelle aux projets de coopération. Par ailleurs, les nombreuses questions soulevées par l'adaptation des modes de vie aux avantages et contraintes de la vie urbaine pourraient faire l'objet d'échanges plus nombreux et plus approfondis. Des thèmes, comme les traditions et valeurs familiales, qui influencent la conception globale des villes, l'architecture ou les modes d'exploitation des services pourraient notamment être abordés.

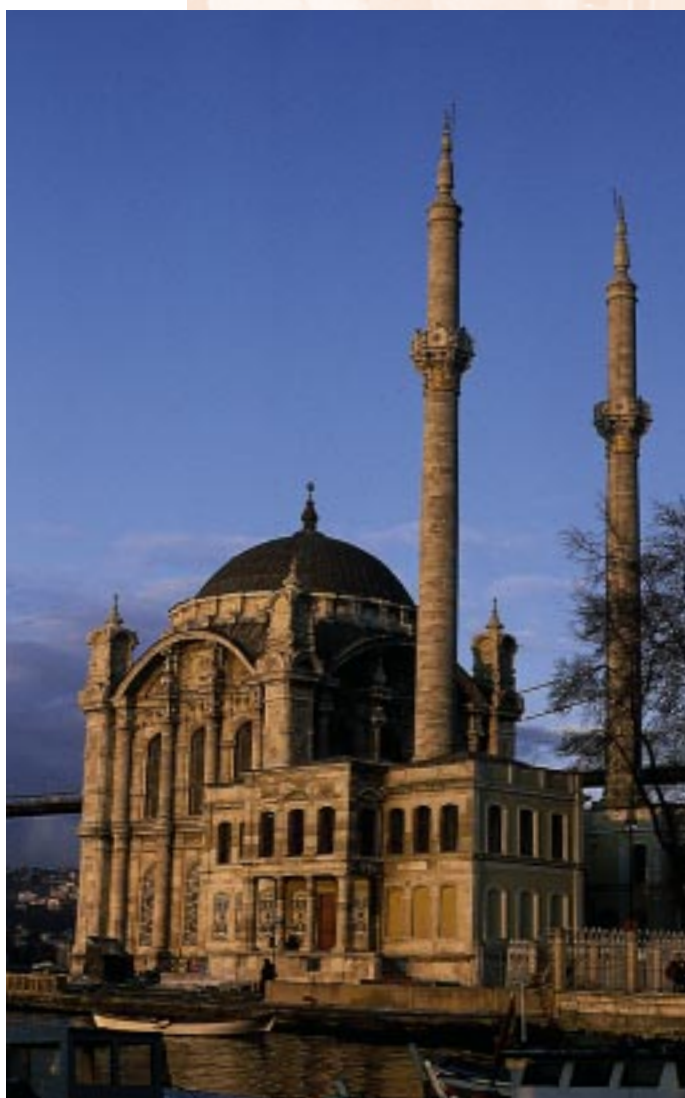
Les nombreuses interrogations liées à l'usage de l'eau, tant en Méditerranée qu'en Afrique, illustrent l'urgence de telles démarches.

À la frontière d'autres approches sectorielles, les modifications de la répartition des rôles entre hommes et femmes, l'impact sur les stratégies patrimoniales de l'individualisation des biens fonciers et plus largement l'émergence de nouvelles formes d'organisation de la vie sociale méritent une attention particulière.

#### ● La ville, phénomène culturel

La ville est un sujet de production littéraire, cinématographique, musicale... Elle est aussi un catalyseur et, très souvent, le lieu même de la création. De nombreuses expositions sur la ville ont montré, en France, la richesse de cet angle d'analyse, tant dans la sphère classique de la culture que dans les productions populaires et/ou de la jeunesse.

L'élargissement de ces démarches aux relations entre villes françaises et villes du Sud devrait révéler l'immense diversité des apports que des siècles de relations commerciales, administratives, souvent mouvementées mais toujours humaines, ont apportée aux uns et aux autres.





## Les démarches

*“Une démarche de coopération qui exprime la volonté de construire un cadre institutionnel du système-monde qui soit une réponse à l’actuelle mondialisation. Cette démarche passe par la mise en avant du partenariat, non pas comme une mode, mais comme une double exigence. L’exigence d’une reconnaissance de l’égalité entre les partenaires et de rapports négociés et contractuels. L’exigence du respect de l’autonomie et de l’identité de chacun des partenaires.”<sup>14</sup>*

### ● La construction du partenariat Nord-Sud

La coopération internationale urbaine a eu souvent tendance à privilégier des solutions qui ne se sont pas toujours révélées parfaitement appropriées

aux histoires et aux contraintes des pays. De sorte que le transfert de savoir-faire s’est trop souvent limité à une offre clés en main répliquant peu ou prou des modèles étrangers ou créant des procédures et des institutions qui répondaient aux contraintes techniques, administratives et financières de l’utilisation de l’aide. Le renforcement des capacités et des moyens autonomes et durables pour assurer une gestion efficace et équitable des villes du Sud impose un changement de méthode de la coopération internationale, fondée sur le partenariat et la négociation avec les professionnels, experts et responsables des pays partenaires.

### ● La coopération décentralisée

A cet égard, la coopération décentralisée constitue une des formes les plus intéressantes et porteuses d’avenir de la coopération internationale. Elle permet de mobiliser des compétences territoriales dans le cadre d’un partenariat direct entre villes. Les actions menées dans ce cadre tendent à conforter les politiques de décentralisation, à promouvoir le développement local et à renforcer la construction de la démocratie à la base. Par ailleurs, la longue expérience des collectivités territoriales françaises dans la gestion des services urbains permet des transferts de savoir-faire aux grandes et moyennes villes du Sud.

### ● L’identification et l’évaluation de projets de coopération

L’émergence de nouveaux acteurs est l’élément essentiel de la gestion locale à prendre en compte. La coopération internationale se trouve de moins en moins en relation avec le seul État, et

de plus en plus avec une multiplicité de partenaires intervenant directement ou indirectement dans la production de la ville et sa gestion: les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les entreprises publiques et privées, les organisations de la société civile, les propriétaires fonciers, etc... Ces acteurs ont des préoccupations et des intérêts qui ne sont pas nécessairement convergents et dont il faut tenir compte. Les projets de coopération sont, dans la plupart des cas, porteurs de mutations techniques et relationnelles durables. La préparation des projets doit donc accorder autant d'importance à l'évaluation préalable de la capacité et des moyens des partenaires locaux à en assurer la conduite qu'à celle de leur viabilité technique et économique.

La construction des partenariats entre les acteurs français et nationaux suppose des relations respectueuses de leur autonomie. La France peut apporter son concours pour des demandes d'assistance technique et de financement qui aboutissent à des contrats négociés de coopération, en vue de renforcer les capacités professionnelles et institutionnelles des pays partenaires.

L'élaboration des projets devrait inclure, dans la phase d'analyse préalable, des procédures d'évaluation du potentiel de ressources humaines et financières locales, ainsi que des capacités techniques et des relations entre institutions. Une telle évaluation doit déboucher sur le recensement des réformes à entreprendre et l'identification des moyens à réunir pour que l'exécution des projets permette une amélioration des savoir-faire et des méthodes de gestion locale.

● L'aide-programme, un outil moderne d'aide publique au développement

L'aide-projet, qui débouche sur un concours financier, a pour but principal la réalisation d'infrastructures et de services publics urbains.

Elle est limitée à la durée d'exécution des travaux. L'aide-projet n'a pas pour objet de transformer les méthodes de gestion urbaine, quand bien même elle est généralement assortie d'une composante institutionnelle



et de formation professionnelle, dont les performances et les résultats ne sont acquis que sur la longue durée.

L'entretien, le renouvellement et l'extension des équipements et des services urbains, qui conditionnent le développement urbain durable, requièrent des savoir-faire et des moyens pour gérer et financer le quotidien, prévoir l'avenir et réunir les moyens d'y faire face. Cela implique de renforcer la coopération institutionnelle et les capacités professionnelles, sur des délais plus longs que ceux de l'aide-projet. L'aide-programme, qui situe son action sur une durée pluriannuelle, répond à ces préoccupations.

En effet, l'expérience des dernières années a montré que l'adaptation de l'environnement institutionnel du secteur urbain était un processus mettant en jeu la réforme plus ou moins importante de l'État et de l'appareil financier des pays. La gestion décentralisée des villes concerne l'administration territoriale,

la construction d'un partenariat entre les acteurs publics, privés ou associatifs concernés, la réforme des finances publiques et de la fiscalité, ou encore la mobilisation de l'épargne locale à travers l'amélioration des services bancaires et financiers. Mais la coopération institutionnelle dans le secteur urbain ne peut pas être déconnectée de la stratégie nationale d'ajustement institutionnel que les pays peuvent être amenés à poursuivre, notamment à travers d'autres réformes institutionnelles sectorielles.

#### ● La cohérence des politiques urbaines

Les projets de coopération dans le secteur urbain soutenus par la France doivent être identifiés et évalués par rapport aux effets induits qu'ils peuvent avoir sur le développement économique et social des pays et les autres composantes de la coopération bilatérale. La politique urbaine suppose la recherche de cohérences intersectorielles notamment dans les principaux domaines suivants : routes et transports ; énergies

et communications ; industrie, commerce, tourisme et soutien à la création et à l'essor des entreprises; éducation et formation professionnelle, institutions et finances publiques, patrimoine. En tant que de besoin le cadrage macro-économique de la politique de développement servira de référence pour assurer la meilleure synergie possible entre les projets urbains et les autres projets sectoriels.

#### ● La cohérence avec les bailleurs de fonds

Un tel objectif requiert de renforcer la coordination non seulement entre les diverses agences de la coopération française et les différents interlocuteurs des pays partenaires, mais aussi avec les autres bailleurs de fonds, en premier lieu l'Union européenne. La France s'attachera à faciliter la coordination entre les bailleurs de fonds bi et multilatéraux dans le but de favoriser l'instauration dans chaque pays d'un dispositif durable de concertation ■

